

# Projet d'établissement

## 1) Introduction

Ce projet d'établissement s'inscrit dans le cadre du décret "missions" du 24 juillet 1997. Il exprime la volonté collective de réaliser pendant les 3 prochaines années les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.

La réalisation de cette œuvre collective nécessite la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur et acteurs externes. Cette responsabilité partagée s'exerce à toutes les étapes du projet: conception, réalisation, évaluation.

La mise en œuvre s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre établissement. C'est sur ces réalisations déjà présentes que les innovations s'enracinent.

Notre objectif est de concrétiser et de faire aboutir ces intentions. Bien sûr, il faudra les confronter aux réalités du terrain telles que la disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et chercher à mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

## 2) Identification de l'école

L'école Saint-Joseph appartient à l'enseignement libre subventionné confessionnel.

La Paroisse Saint-Martin de Chièvres a délégué des membres au Pouvoir Organisateur afin d'assurer la tradition spirituelle et pédagogique de ses fondateurs et de l'actualiser dans le monde d'aujourd'hui.

L'école est organisée en ASBL dont les statuts sont parus au Moniteur Belge le 30/01/1987 n° 1681/87

L'établissement est répertorié au sein de la Communauté Française sous le matricule 1 35087 301 24 37. Celle-ci en assure les subsides de fonctionnement.

L'implantation est située 22, rue du Château à Chièvres, tél: 068 / 65 84 10

L'enseignement fondamental y est organisé en une section maternelle et une section primaire.

La population est d'une bonne centaine d'enfants répartis dans les cycles

2 1/2 - 5 ans

6 - 8 ans

8 - 10 ans

10 - 12 ans

### 3) Projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur

Le projet éducatif intègre les objectifs généraux de l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles, à savoir : développer la personne, la citoyenneté, les compétences et favoriser l'égalité des chances.

Il est issu du document « Missions de l'école chrétienne » du Conseil Général de l'Enseignement Catholique et favorise particulièrement des valeurs telles que la solidarité, la créativité, le don de soi...

Le projet pédagogique vise, dès le début de la scolarité et dans un souci de continuité, à

- développer la prise de conscience par l'enfant de ses propres potentialités pour promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne ;
- développer la socialisation pour former des citoyens ;
- développer des apprentissages cognitifs sociaux, affectifs et psychomoteurs pour prendre une place active dans la société ;
- déceler les difficultés et handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires afin d'assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale.

**Dans le cadre de la réforme du Tronc Commun, le projet pédagogique développe les nouveaux référentiels qu'il met en application depuis le 01 septembre 2020, ainsi que l'ensemble de ses nouveaux programmes.**

« Apprendre à apprendre » en sont les maîtres-mots et s'articulent autour de capacités relationnelles et de savoir-faire mais aussi des savoirs requis à l'école fondamentale, les socles de compétences étant la référence en la matière.

Vous lirez, dans cette optique, les activités relevées au point 5.



#### 4) Ce que l'école propose déjà, outre les apprentissages de base.

##### **a) Les activités**

En section maternelle, une organisation de la semaine selon trois structures :

- les cycles : 2,5 - 4 ans ; 4 - 5 ans ; 5 - 8 ans
- classes horizontales : accueil et 1<sup>ère</sup> mat ; 2<sup>ème</sup> mat ; 3<sup>ème</sup> mat.
- classes verticales : tous âges confondus.

L'éveil aux langues de l'accueil/ 1<sup>ère</sup> maternelle jusqu'à la 2<sup>ème</sup> primaire et qui se poursuit par le cours de néerlandais de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire.

Un voyage scolaire en fin d'année et des visites ponctuelles selon les projets vécus dans les classes.

Des spectacles, des animations et des visites culturelles, en partenariat avec le centre culturel l'Envol.

Les activités sportives en extérieur en primaire selon un calendrier pré-établi.

Les classes vertes ou de mer en Belgique pour les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires, les années scolaires impaires.

Les classes de neige en Italie pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, les années scolaires paires.

Dès la maternelle, une éducation à l'outil informatique par l'utilisation de tablettes dans les classes.

Une rencontre intergénérationnelle à la chandeleur, des échanges scolaires, correspondances, rencontres, projets communs entre classes (de la région et du même niveau).

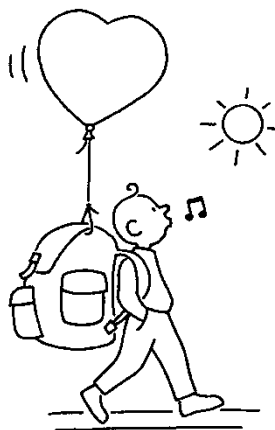
##### **b) L'éducation à la santé**

La collaboration avec le centre PSE d'Ath pour le dépistage et la prévention en milieu scolaire, la lutte contre les poux, les maladies infectieuses...

La collaboration avec la diététicienne de notre fournisseur pour des repas équilibrés ainsi qu'une attention particulière à une alimentation saine.

- La collaboration de l'association de parents pour l'hygiène du corps dans l'école : sanitaires munis de distributeur de savon et de papier essuie-mains,
- Utilisation de lingettes en maternelle.

La collaboration avec le centre de planning familial dans l'élaboration d'une animation à l'EVRAS.



### **c) La communication**

Nous veillons à communiquer les informations par la voie de

- lettres remises dans le cartable ou le journal de classe. Quand cela concerne toute l'école, c'est toujours l'aîné qui reçoit un document par famille,
- l'affichage de ces mêmes informations aux fenêtres de l'école et de la garderie, à la grille ou sur la porte d'entrée,
- la diffusion d'e-mails
- la publication sur le site Internet [www.saintjosephchievres.be](http://www.saintjosephchievres.be)
- la publication sur la page privée Facebook « actualités Saint Joseph ».

Cette dernière peut aussi être le reflet de ce qui se vit à l'école par le biais de photos d'enfants ou de groupes d'enfants en activités ou non.

### **d) La dimension pastorale**

L'équipe pastorale veille à ce que l'esprit chrétien qui nous anime soit présent dans tous nos faits et gestes, dans toutes nos démarches.

Avec le représentant du Curé au PO, les actions pastorales seront vécues autour de 4 axes :

- des concertations possibles entre adultes de l'équipe éducative autour de questions existentielles, de l'actualité, de la matière du cours de religion... et cela en fonction de la demande de chaque membre ;
- une coordination des actions catéchétiques et scolaires ainsi qu'une visibilité accrue par la gestion d'un panneau dans le fond de l'église ;
- de l'animation pastorale dans les classes : visites, célébrations ;
- la paroisse soutient l'école, dans sa logistique notamment.

Enfin, l'école participe aux cérémonies du 11 novembre, à la procession du Pèlerin à l'Ascension et organise une fois l'an, une célébration avec les enfants.



## 5) L'objet de nos instigations actuelles

Nous voulons une école où l'enfant est acteur, et non spectateur.

Une école où l'enfant sera placé en situation telle qu'il devra se mettre en recherche en recourant à ce qu'il sait déjà, à ce qu'il sait faire, mais aussi aux savoirs des autres.

Dans son cheminement par tâtonnements, l'erreur sera permise et deviendra un levier qui l'aidera à s'interroger et à réorienter sa recherche pour progresser.

L'enseignant aura pour tâche de proposer, au départ, des situations-problèmes qui interpellent l'intérêt et la curiosité de l'enfant, qui le centrent sur les compétences et les connaissances à construire.

L'enseignant incitera chaque enfant à partager, avec les autres, le chemin qu'il a suivi, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées.

### **« Développer des apprentissages au service de compétences. »**

*Exemples de domaines d'activités :*

- \* Vivre des activités dans lesquelles l'élève est acteur : il construit ses apprentissages.
- \* Rechercher et analyser des situations problèmes.
- \* Construire des grilles d'évaluation formatives.
- \* Rassembler, aménager, créer une bibliothèque, centre de documentation pour toute l'école.
- \* Etablir un inventaire du matériel et des ressources pédagogiques dans l'école.
- \* Rechercher les manuels scolaires les plus adaptés à nos méthodes de travail.
- \* Construire du matériel au service des apprentissages.

## 6) Dispositions autres

### a) Le non - redoublement

Le conseil de classe analyse la situation de chaque enfant et particulièrement de celui en difficulté. Il veillera à un accompagnement spécifique et à l'instauration d'une aide particulière pour l'enfant en décrochage. Un dossier sera constitué de façon à ce qu'il y ait une continuité dans le suivi des élèves, notamment par le biais d'un DACCE.

Le conseil statuera sur le passage de l'enfant à l'étape suivante et sur les modalités de ce passage. Les parents seront informés de sa décision.

En fin de curriculum, à 12 ans, la commission d'attribution du CEB composée du directeur, des titulaires et maîtres spéciaux exerce une fonction délibérative et se prononce sur l'octroi du Certificat d'Etude de Base, à partir du dossier de l'élève et de ses résultats en fin de cursus.

### b) La mise en place d'aménagements raisonnables.

Tout élève qui présente des besoins spécifiques bénéficie d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels et/ou pédagogiques appropriés (pourvu que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé), afin qu'il puisse participer aux activités scolaires et progresser dans ses apprentissages.

c) La liaison primaire/secondaire

- ❖ Les compétences développées quotidiennement au dernier cycle veillent à préparer activement les enfants à l'enseignement secondaire.  
(ex : la tenue du journal de classe, la gestion du travail sur plusieurs jours ...)
- ❖ Le centre PMS organise une information sur l'organisation de l'enseignement secondaire et les options possibles dans la région.

Certaines écoles secondaires nous informent après le premier trimestre des résultats de nos anciens et il s'avère, depuis toujours, que les élèves qui ont suivi nos conseils d'orientation font preuve d'excellents résultats.

d) Frais scolaires possibles

Les frais scolaires sont définis comme étant les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

L'estimation des frais scolaires est mise à jour chaque année et peut être consultée à tout moment sur le site internet de l'école.